

le Directeur Général

Paris, le **12 JUIN 2023**

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret n°2022-1281 du 1er octobre 2022 modifiant la partie réglementaire du code de l'éducation relative à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le décret du 2 mars 2022 modifié portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Jean Hugues MOTA en qualité de chef d'établissement du lycée français international Marguerite Duras à HCMV au Vietnam à compter du 1 septembre 2022.

Décide :

Article 1er : Jean Hugues Mota est autorisé à signer un marché de travaux avec l'entreprise SONACONS portant sur le renforcement des fondations de l'établissement, d'un montant de 2 640 383 777 VND HT, soit **2 904 422 155 VND TTC**, représentant **113 330,55 € TTC** au taux de chancellerie en vigueur.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Olivier BROCHET